

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le 12 janvier 2022 à 19 h 30 par vidéoconférence avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Maike Storks, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1. Règlements numéros 348-2018 et 378-2021 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 416 900 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2022
 - 3.2. Règlements numéro 348-2018 et 378-2021 - Soumissions pour l'émission de billets - Adjudication
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

001-0122
AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil conformément à la loi. Tous les membres du conseil sont présents.

L'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

Le membre du conseil Eddy Whitcher a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

002-0122
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité

003-0122
ADMINISTRATION
RÈGLEMENTS NUMÉROS 348-2018 ET 378-2021 -
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS
AU MONTANT DE 1 416 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ
LE 19 JANVIER 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 416 900 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
348-2018	316 900 \$
348-2018	316 900 \$
378-2021	434 413 \$
378-2021	289 995 \$
378-2021	58 692 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 348-2018 et 378-2021, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
 APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
 ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	126 300 \$	
2024.	129 600 \$	
2025.	132 500 \$	
2026.	136 200 \$	
2027.	139 600 \$	(à payer en 2027)
2027.	752 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 348-2018 et 378-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

004-0122
ADMINISTRATION
RÈGLEMENTS NUMÉRO 348-2018 ET 378-2021 -
SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS -
ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 janvier 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 janvier 2022
Montant :	1 416 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 janvier 2022, au montant de 1 416 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

126 300 \$	2,39000 %	2023
129 600 \$	2,39000 %	2024
132 500 \$	2,39000 %	2025
136 200 \$	2,39000 %	2026
892 300 \$	2,39000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,39000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

126 300 \$	2,39000 %	2023
129 600 \$	2,39000 %	2024
132 500 \$	2,39000 %	2025
136 200 \$	2,39000 %	2026
892 300 \$	2,39000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,39000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

126 300 \$	1,20000 %	2023
129 600 \$	1,55000 %	2024
132 500 \$	1,85000 %	2025
136 200 \$	2,10000 %	2026
892 300 \$	2,30000 %	2027

Prix : 98,73700

Coût réel : 2,51891 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2022 au montant de 1 416 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 348-2018 et 378-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

005-0122 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres via l'application Zoom.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

006-0122 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever l'assemblée. Il est 19 h 47.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.